SIEDA
Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20250515-20250525-DE
Reçu le 19/05/2025

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 mai 2025

Date de convocation : le 30/04/2025
Date d'affichage : 30/04/2025
Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de mai, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE - Christophe BERNIE – Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Bernard GORGEON – Christian LABORIE –Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU– Brigitte MAZARS – René MOUYSSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Richard RUS– Thierry TEULIER – Christian TIEULIE – Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire. Monsieur Jean Marie LACOMBE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2025/05/25

PRIME ENERGIE

12 rue de Bruxelles
Bourran
12000 RODEZ
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr

SIEDA
Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2025/05/25

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20250515-20250525-DE
Reçu le 19/05/2025

PRIME ENERGIE

Monsieur le président rappelle que par délibération N°20220618 portant convention pour l'externalisation du montage des dossiers de valorisation des certificats d'économies d'énergies le Comité Syndical a approuvé la gestion par un prestataire du montage et de la vente des dossiers de CEE.

Il est prévu dans le cadre de l'évolution de ce dispositif de fixer au moins jusqu'en 2026 la prime énergie soit le prix de revente assuré aux collectivités

Ce prix baptisé prime énergie est fixé actuellement à 0.005 €/ kWhCumac

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de la maintenir à 0.0050 €/ kWhCumac

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical fixe la prime énergie pour 2025 et 2026 à 0.0050 €/ kWhCumac.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Et Publication ou notification
Du
14 Mai 2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES S.I.E.D.A. B.P. 3216 12002 RODEZ CEDEX 9

Le Président du SIEDA
Sébastien DAVID

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'appli cation Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

12 rue de Bruxelles
Bourran
12000 RODEZ
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr